

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 08 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 juillet, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-07-044****Eau & assainissement : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage : Travaux des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales - Commune de Pabu (rue d'Armor)**

Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Pabu vont procéder conjointement à des travaux sur le réseau d'eau potable, sur le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales, rue de Armor à Pabu.

Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. L'opération est globalement estimée à 1 784 610 € HT, répartis de la manière suivante :

Poste de dépense	Estimation en € HT Part Guingamp Paimpol- Agglomération	Estimation en € HT Part Commune de PABU
	Eaux usées/Eau potable	Eaux Pluviales
Maîtrise d'œuvre		
	35 600	14 510
Travaux		
	1 375 000	450 000
Réception de Travaux (réalisée à l'aide du marché à bon de commande spécifique)		
Compactage	2 500	2 000
Passage caméra	7 000	6 000
Essais d'étanchéité	17 000	/
TOTAL	1 437 100	472 510

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2422-5 et suivants ;

Vu le projet de convention de mandat annexé ;

Considérant qu'il convient d'établir un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de définir les modalités selon lesquelles, Guingamp-Paimpol Agglomération se voit confier, par la commune de Pabu, le soin de réaliser l'opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Pabu pour les travaux rue d'Armor ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, ses éventuels avenants et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

